

VILLE
DE
BAUME - LES - DAMES



DOUBS

DÉPARTEMENT DU DOUBS
Canton de Baume les Dames
Arrondissement de Besançon
**COMMUNE DE BAUME LES
DAMES**
(N°INSEE : 25047)

Nombre de membres

- En exercice : 29
- Présents : 20
- Votants : 24
- Ayant donné procuration : 4
- Absents : 5

Date de convocation

06/12/2022

Date d'affichage

19/12/2022

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 12 décembre 2022**

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, le DOUZE DECEMBRE, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAUME LES DAMES s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud MARTHEY, Maire, pour la session ordinaire du mois de DECEMBRE.

Etaient présents (20) :

Arnaud MARTHEY, Marie-Christine DURAI, Gérard GLEIZE, Francine COUDON, Christian BASSENNE, Sylviane MARBOEUF, Julien BOILLOT, Colette ROMANENS, Annie GIRARDAT, Jean-Claude MAURICE, Jean-Claude ALAMPI, Jean-Marc VUILLEMIN, Dominique MISCHI, Laure THIEBAUT, Sébastien FERNIOT, Christian LANIER, Frédéric SERGENT, Thomas VIGREUX, Emilie GOGAND, Soazig BONFILS.

Procurations données (4) :

Christelle LAMBERT donne pouvoir à Emilie GOGAND
Sandra BOUHESSEANE donne pouvoir à Sylviane MARBOEUF
Maud BEAUQUIER donne pouvoir à Laure THIEBAUT
Camille LIARD donne pouvoir à Annie GIRARDAT

Absents (5) :

Bruno DEBRIE
Philippe RONDOT
Emmanuelle WISSANG-GIRARD
Charline BARDEY
Florian CORDIER

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal, Annie GIRARDAT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Délibération n° J04/2022

Objet : Désignation d'un représentant au comité permanent de la foncière territoriale IDEHA

Idéha, société anonyme immobilière d'Economie Mixte, dont le siège social est situé à MONTBELIARD, 53 avenue Chabaud Latour, gère un patrimoine d'environ 3 000 logements en Franche-Comté.

Outil opérationnel au service des territoires, les activités principales d'Idéha sont la gestion, l'entretien et le développement de son parc immobilier.

Dans le cadre de son développement, Idéha, à travers ses instances de gouvernance (Conseil d'administration, Syndicat Intercommunal de l'Union et Assemblée Spéciale des Actionnaires Publics) a engagé des démarches en vue de créer une foncière territoriale sous forme d'une Société par Actions Simplifiée à Associé Unique.

Cette structure aura pour objet d'assurer le portage d'opérations immobilières des petites et moyennes centralités engagées sur des programmes nationaux tels que « Action Cœur de Ville », « Petites Villes de Demain » ou encore « Opération de Revitalisation des Territoires ».

Le Comité Permanent, organe de fonctionnement de cette foncière, aura pour rôle d'étudier les projets et de donner un avis sur leur réalisation.

Ce comité Permanent est composé de 11 membres dont 6 élus de collectivités.

Il se réunira chaque trimestre sur convocation du Président de la foncière.

Le 4 octobre dernier, le conseil d'administration d'Idéha a désigné la commune de Baume les Dames pour siéger au sein de ce comité permanent.

A ce titre, il y a lieu de désigner un délégué, représentant la collectivité au Comité Permanent.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de désigner Madame Sylviane MARBOEUF, adjointe au Maire, comme déléguée représentant la collectivité au Comité Permanent d'IDEHA.

Vote du Conseil :

Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0

**Le Maire,
Arnaud MARTHEY**

